

**PROCES VERBAL DE VALIDATION N°10/OR/DG/DMIR/2015 DE LA
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES**

I. PREAMBULE

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de septembre, sous la présidence de Monsieur **Floribert MUTUTI METILA**, Directeur Général Adjoint de l'Office des Routes, assumant alors l'intérim du Directeur Général en congé, il s'est tenu dans la salle de réunion « RRR » de l'Office des Routes, une séance de la Commission de Passation des Marchés pour la validation du rapport de la Sous-commission d'analyse relatif aux travaux de réparation asphaltique de la RN1, tronçon aéroport international de N'Djili-Batshamba dans les Provinces de Kinshasa et du Bandundu.

II. Etaient présents :

- Mr. **Floribert MUTUTI METILA**, Directeur Général Adjoint, Président de la Séance, représentant le Directeur Général en congé;
- Mr. **Charly KINSALA DANDI**, Directeur, Chef du Département Financier, membre ;
- Mr. **José EKWAMBENGO**, Directeur, Chef du Département Ponts et Chaussées, membre ;
- Mr. **Alain MUKUNA MWEMBI**, Directeur de la Gestion des Marchés, Secrétaire Permanent ;
- Mr. **Ernest MOKE SANGANI**, Assistant Juridique/Cabinet DG, Représentant le Directeur des Affaires Juridiques, empêché, membre ;
- Mr. **SUPERE MONE VUENG**, Directeur des Chaussées, Président de la Sous commission d'analyse, membre;

III. ORDRE DU JOUR

Un seul point était inscrit à l'ordre du jour, à savoir : validation du rapport d'analyse des dossiers relatif aux travaux de réparation asphaltique de la RN1, tronçon Aéroport International de N'Djili-Batshamba dans les Provinces de Kinshasa et du Bandundu.

IV. DEROULEMENT DE LA SEANCE

Après l'ouverture de la séance par le Président, intervenue à 10h50'. Ensuite, la parole a été accordée au Président de la Sous commission d'analyse pour présenter l'économie dudit rapport. Ce dernier a présenté succinctement le rapport de la Sous Commission en soulignant les grandes lignes suivantes:

- 1) seize (16) entreprises ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres pour ce marché. Sur les seize, douze ont remis leurs offres dans le délai requis. Il s'agit de :

(Handwritten signatures and initials)

1. Power Master International SARL ;
2. COVEC RDC ;
3. SAFRICAS ;
4. CFHEC ;
5. SAFRIMEX;
6. CGCD ;
7. AFRITEC ;
8. CREC 8 ;
9. SYNOHYDRO ;
10. EG. MALTA FORREST;
11. ARAB CONTRACTORS;
12. ADI CONSTRUCT,

Chacune de ces 12 offres reçues a fait l'objet d'un examen par la Sous Commission d'analyse.

- 2) L'analyse de ces offres a porté sur l'examen préliminaire, (la vérification de la conformité pour l'essentiel). A l'issue de l'examen préliminaire, deux offres se sont avérées non conformes, celle d'ADI **CONSTRUCT** pour défaut de preuve de garantie de soumission et celle de **CFHEC** du fait d'une sanction de suspension de la Banque Africaine de Développement suite aux manœuvres collusoires dont elle a été coupable.
- 3) L'examen détaillé des offres qui a consisté à : i) la vérification et la correction des erreurs arithmétiques, ii) la vérification des quantités requises dans la DAO, iii) l'évaluation et la comparaison des offres.
Après vérification arithmétique, une erreur a été décelée et corrigée pour les offres de CGCD et EGMF;
- 4) L'examen des délais d'exécution des travaux ;
- 5) La vérification à posteriori des capacités du soumissionnaire dont l'offre a été jugée conforme pour l'essentiel et la plus avantageuse à exécuter le marché,
- 6) La proposition d'attribution du marché.

A l'issue de l'exposé fait par le Président de la sous commission d'analyse, le Président de la séance a attiré l'attention des membres sur quelques observations courantes en mettant l'accent sur le respect de la procédure, la vérification de tous les documents administratifs demandés dans le DAO. Il a insisté sur le fait que les tableaux relatifs à l'identification du projet,... des informations générales doit figurer dans le rapport. Pour le personnel, il doit être compétent.

Les membres de la Commission de Passation des Marchés ont accepté ledit rapport en demandant à la Sous commission d'analyse de prendre en compte les observations faites.

V. CONCLUSION

Après l'exposé du Président de la sous commission d'analyse, après échange, la Commission de Passation des Marchés a accepté et validé le rapport de la sous commission d'analyse, attribuant ainsi, le marché des trois lots aux entreprises suivantes :

Intitulé du projet	Nom de l'attributaire	Montant du marché TTC(USD)
LOT 1		
Travaux de réparation asphaltique de la RN1, tronçon Aéroport International de N'DJILI-BUKANGALONZO (204,5 Km) dans les provinces de Kinshasa et du Bandundu	E.G. MALTA FORREST	5 966 672,52 USD
LOT 2		
Travaux de réparation asphaltique de la RN1, tronçon Bukangalanzo - Mosango (194 Km) dans la province de Bandundu	COVEC	4.293.306,53 USD
LOT 3		
Travaux de réparation asphaltique de la RN1, tronçon MOSANGO - BATSHAMBA (188 Km) dans la province de Bandundu	CREC 8	12 164 046,00 USD

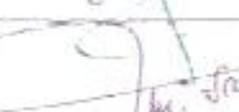
L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la séance a levé celle-ci à 12h45'. En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé, en cinq exemplaires originaux.

Fait à Kinshasa, le 16/09/2015

Pour la Commission de Passation des Marchés.

N°	PRENOM ET NOMS	SIGNATURES
01	Floribert MUTUTI METILA	
02	Charly KINSALA DANDI	
03	José EKWAMBENGO	

5

04	Alain MUKUNA MWEMBI	
05	Léonard SUPERE- MONE- VUENG	
06	Ernest MOKE SANGANI	